

# St-Paulet-de-Caisson : l'association Terre d'Avenir constamment mobilisée pour le patrimoine naturel de la forêt de Valbonne



Laure Palmas, présidente de Terre d'Avenir, aux côtés de membres du conseil d'administration Jean Pierre Burine, Claude Gillès, François Léonce,

**Récemment, Laure Palmas a pris la présidence de l'association Terre d'Avenir, succédant à Gérard Broc, figure emblématique de la défense de la biodiversité locale. Pendant près de trente ans, ce dernier s'est battu pour préserver l'un des joyaux naturels de la région : la Forêt de Valbonne.**

En 2019, l'association, appuyée par de nombreux citoyens, associations et mairies, a engagé une action en justice contre l'agence Hérault-Gard de l'ONF (Office National des

Forêts), accusée de pratiquer des coupes intensives dans cette forêt ancestrale. Si le tribunal de Nîmes a d'abord donné raison à Terre d'Avenir, la cour d'appel, elle, a ensuite favorisé l'ONF. Malgré cette défaite juridique, l'objectif de l'association a été atteint et les coupes abusives ont été stoppées.

Cette gestion agressive de la forêt, orientée vers la vente de bois de chauffage, menaçait un écosystème rare datant de l'ère glaciaire. Grâce à la détermination de l'association, soutenue notamment par la FRAPNA Ardèche, les coupes ont été suspendues, marquant une victoire majeure pour les défenseurs de l'environnement. Dans la foulée, l'association *Terre d'Avenir* a été conviée à des réunions préparatoires au nouveau Plan d'Aménagement Forestier, censé définir les lignes directrices de gestion pour les vingt prochaines années. Pourtant, les remarques de l'association n'ont jamais été reprises dans les comptes rendus de ces réunions.

Lorsque l'ONF a soumis un premier projet de plan en juillet 2024 aux communes concernées, certaines ont demandé à *Terre d'Avenir* de l'examiner. L'association a alors relevé de nombreuses erreurs et omissions graves. Parmi elles, des surfaces de parcelles incorrectes, l'oubli d'un habitat prioritaire de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore », l'absence de l'inventaire des Arbres Remarquables, le non-respect du guide *Pratic'Sols* (édité par l'ONF lui-même), ou encore l'omission des hêtres remarquables de Rodières.

Grâce à l'expertise de Jean-Paul Mandin, docteur en écologie, les incohérences citées ont été corrigées dans une analyse détaillée envoyée à la direction de l'ONF. Le 17 décembre 2024, lors d'une réunion du Comité de Massifs, l'ONF a présenté une version finale du plan. Or, selon *Terre d'Avenir*, celle-ci ne présente que des modifications mineures, et aucune des demandes importantes de l'association n'a été intégrée.

En janvier 2025, *Terre d'Avenir* a alerté les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique sur les lacunes persistantes de ce projet. Depuis, l'association a tenté à plusieurs reprises d'obtenir une copie du plan finalisé, sans succès. L'ONF indique ne pas être autorisé à le transmettre pour l'instant, tant que les ministères ne l'ont pas validé. « *Ce processus pourrait encore prendre du temps, mais lorsque que le document deviendra public, Terre d'Avenir s'engage à le transmettre à ses membres, accompagné de son analyse critique* », assure Laure Palmas.

**L'association remercie chaleureusement ses adhérents, partenaires associatifs et les communes engagées, pour leur soutien indéfectible dans la protection de la Forêt domaniale de Valbonne.**